



Promouvoir ou Reconvertir en interne des salariés par l'Alternance

Dispositif ProA

Promotion de l'Alternance

Promouvoir ou Reconvertir en interne des salariés par l'Alternance

Accompagner un projet professionnel partagé entre le salarié et l'employeur : une prise de poste, une mobilité interne ou une évolution de fonction au sein de l'entreprise. Assurer la montée en compétences en qualifiant des salariés pour anticiper les évolutions (technologiques, numériques, économiques...)

Se former en alternance et/ou réaliser une Validation des acquis de l'expérience (VAE) visant l'acquisition :

- du socle de connaissances et de compétences (CERTIFICAT CLÉA OU CLÉA NUMÉRIQUE OU CLÉA MANAGEMENT)
- d'une certification professionnelle (DIPLOME, TITRE, CQP...) figurant sur la liste établie par la branche professionnelle de l'entreprise pour répondre aux évolutions de son secteur d'activité

Fonctionnement

- 1 - Après une identification par l'entreprise de la formation appropriée, en lien avec le salarié et les besoins dans la liste des certifications éligibles à la Pro-A des accords de la branche professionnelle.
- 2 - G5 Formation propose l'élaboration du parcours individualisé de formation Pro-A en alternance d'enseignements pratiques et théoriques, d'une durée de 150 heures minimum réalisé sur une période de 6 à 12 mois (hors CléA)
- 3 - S'en suit, la Signature d'un avenant au contrat de travail qui précise l'objet et la durée de formation
- 4 - Formalisation de cet avenant, avec l'appui de l'OPCO du parcours Pro-A sur le formulaire Cerfa Pro-A pour demande de financement



Développer
les Compétences



Des Avantages Salariés & Employeurs

- Développer ses compétences et son employabilité
 - Obtenir une **certification reconnue** par la formation ou la validation des acquis de l'expérience (VAE)
 - Postuler à de nouvelles fonctions ou à un nouveau métier au sein de son entreprise
 - Préparer une évolution en étant accompagné en interne et qualifié
 - Sécuriser son projet de mobilité via un contrat de formation
-
- Bénéficier de financement pour accompagner ces projets de mobilité interne et de formation des collaborateurs en alternance et/ou une VAE. CE FINANCEMENT VARIE SELON LA NATURE ET L'OBJET DE LA FORMATION ENVISAGÉE. IL EST DÉFINI PAR SA BRANCHE PROFESSIONNELLE
 - **Anticiper les évolutions** de compétences et le besoin de polyvalence des salariés
 - Former et qualifier les salariés sur de nouvelles fonctions ou de nouveaux métiers
 - Motiver les salariés en leur permettant d'accéder à une certification reconnue : un titre, un diplôme...

Les Publics visés sont des salariés

sans limite d'âge et sans conditions d'ancienneté :

- en CDI, en contrat unique d'insertion à durée indéterminée (CUI-CDI) ou des salariés en activité partielles, quelle que soit la nature de leur contrat.
- Être titulaire maximum d'un titre ou d'un diplôme de niveau bac +2



www.G5.fr

LES ÉCOLES DE COMMERCE

